

MÉMOIRE SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

Présenté par

David Morin

Lavaltrie

20 décembre 2005

Me Louis Breault

Secrétaire de la Commission spéciale sur la Loi électorale,

Édifice Pamphile-LeMay,

1035, rue des Parlementaires,

3^e étage, Bureau 3.15

Québec (Québec), G1A 1A3

Courriel : csle@assnat.qc.ca

Réformer les institutions démocratiques, est un pari. Mais pas nécessairement un pari perdu ! Est-ce que nos institutions démocratiques ont-elles besoin d'être réformées ou bien doivent-elles s'adapter à certaines réalités d'aujourd'hui? Le plus bel exemple est le système électoral, doit-il être réformé ou amélioré? Un parti au pouvoir entreprendra-t-il une réforme du système électoral qui risquera de lui faire perdre la majorité ?

Le processus électoral est le moyen par lequel les politiciens sollicitent l'appui, pour obtenir le pouvoir, des électeurs et annoncent certains projets et orientations s'ils accèdent au pouvoir. Dans le processus électoral, les partis politiques sont les véhicules utilisés pour solliciter et convier les gens à rejoindre une formation composée de personnes ayant des intérêts en commun et des visions semblables. Au Québec, le mode électoral a subi de nombreux changements et continue toujours de soulever plusieurs questionnements au sein de la population et des élus. Le débat le plus médiatisé est le mode de scrutin. Il s'agit du scrutin uninominal majoritaire à un tour. Le scrutin majoritaire lie l'élu à un électorat précis et le candidat ayant reçu le plus grand nombre de votes, devient le député de sa circonscription. Certaines inégalités du mode uninominal causent une mauvaise interprétation de l'électorat et semblent nuire au processus démocratique de la représentation des partis politiques.

Plusieurs réformes furent introduites pour améliorer le mode électoral sans toutefois régler celui de la représentativité des voix. Le scrutin uninominal majoritaire à un tour peut créer des inégalités entre les partis. Dans certaines circonstances, on a décelé des inégalités causées par ce mode d'élection. Au Québec, en 1998, le Parti Libéral du Québec avait obtenu 43,55 % des votes tandis que le Parti Québécois récoltait 42,87 %, soit près de 28,000 voix de moins. Pourtant, le Parti Québécois avait formé un gouvernement majoritaire. Ce phénomène de distorsion illustre la mauvaise représentation du mode d'élection et risque de provoquer un désintéressement de l'électorat. Le mode uninominal majoritaire n'encourage pas les petits partis politiques. Considérant un parti comme l'Action Démocratique du Québec qui a recueilli près de 20 % de l'électorat, le mode d'élection actuel lui a permis de faire élire seulement 4 députés à l'Assemblée nationale. Il suffit de regarder les récents résultats de l'élection générale de 2003 afin de constater cette problématique. Évidemment, ces réformes sont véhiculées par les partis qui en

souffrent. Les partis au pouvoir n'ont aucun intérêt à risquer la perte de la gouvernance pour la cause du mode de scrutin. Toutefois, il semblerait qu'il y a une réelle volonté, cette fois-ci, de mettre la démocratie au service du peuple et que les partis politiques soient prêts à faire le pari de modifier les *règles du jeu*.

L'une des solutions de rechange, telles que proposées par la commission spéciale sur la Loi électorale, est la représentation proportionnelle. La représentation proportionnelle procure un système électoral qui produit des gouvernements qui sont sensibles aux revendications de l'électorat. La représentation proportionnelle signifie que le nombre de sièges à l'Assemblée nationale représente le pourcentage de la population qui supporte les programmes des partis élus. Ce mode aurait entre autres permis à un parti politique comme l'Action Démocratique du Québec de faire élire un nombre supérieur de députés. Considérant que ces candidats ont obtenu plusieurs votes sans toutefois remportés des majorités dans les circonscriptions, ce parti politique obtiendrait davantage de députés dans un mode proportionnelle. On peut donc conclure que les petits partis politiques sont favorables à ce type de scrutin comparativement aux partis qui s'échangent le pouvoir grâce au mode électoral actuel. Cependant, le mode proportionnelle peut prendre des dimensions complexes dans la pratique.

Le mode proportionnelle fût utilisé au Manitoba. Ce mode a permis de conclure qu'il y a eu une dispersion des votes entre plusieurs partis, divisant ainsi l'Assemblée et la complexité de créer un gouvernement. Ce scénario ressemble étrangement au gouvernement de coalition que l'on retrouve en Europe. Ce sont des gouvernements qui ont très souvent les mains liées. La prise de décision est très complexe puisque le gouvernement est teinté des différentes orientations des partis. La perte de contrôle est très souvent reliée à des défections au sein du gouvernement. Malgré ses défauts le scrutin majoritaire favorise davantage la démocratie.

Il ne faut pas perdre de vue que les partis politiques ont modifié les règles et le mécanisme électoral pour conserver le pouvoir. Les lois électorales ont toujours ménagé le parti au pouvoir. Modifier le mode électoral sans éduquer la population serait une erreur si nous considérons que le mode électoral actuel n'est pas compris par la majorité des électeurs!

Nous pouvons considérer que notre système électoral actuel comme étant relativement simple. Cependant, selon des études auprès de l'électorat, bien peu savent le nom de leur comté, le nom de leur député et les chefs des grands partis politiques nationaux. Imaginons maintenant l'implantation de nouveaux processus de représentativités électorales avec des listes, ouvertes, fermées et toutes les autres idées mises de l'avant afin de mieux représenter l'électorat.

À l'égard des scrutins à finalité proportionnelle, il serait inacceptable que la démocratie représentative au Québec tienne à une liste de partis. Ainsi, l'électeur doit inévitablement voter pour un parti qui départagera ses représentants selon un calcul technique. Cela crée une dichotomie entre les élus et les électeurs. Tout sentiment d'appartenance et de représentativité sera miné par des obstacles qui finalement regarderont seulement les partis politiques.

Le mode de scrutin proposé par l'avant-projet de loi, semble posséder certaines qualités. Mais il faudrait adopter certaines mesures afin de le rendre souple dans son ensemble. Dans un premier temps, le fait de voter pour un candidat n'est pas toujours une réelle volonté pour l'électeur que d'appuyer également le parti qu'il représente. À ce niveau, je ne suis pas certain que cette pratique serve l'électorat. Cette technique peut nuire à la volonté de finalement servir la représentativité. Également, la double candidature cause un sérieux problème. En effet, un député pourrait finalement être élu, dans un district, malgré qu'il soit été défait dans sa circonscription. Je vois mal les avantages de la double candidature pour le citoyen.

Concernant les mesures mises de l'avant afin d'améliorer la représentativité des femmes et des minorités culturelles. Ceux-ci, devraient être élargi aux jeunes qui sont également sous représentés au sein de plusieurs instances. En effet, les jeunes hommes et femmes [18-35 ans] sont tout aussi sous représentés et même littéralement muets lors des élections. Il y a là un désintéressement qui doit être une priorité pour l'ensemble des élus au Québec. Réformer sans avoir un électorat au rendez-vous, est tout aussi problématique. Réformer sans avoir une représentativité des générations, au sein de la population, est également une problématique qui n'est pas soulevée par la commission. De plus, n'est-il pas commun pour les partis politiques d'avoir des instances jeunesse ? Pourtant, aucune mesure n'est proposée dans la présente réforme afin de faire une « place aux jeunes ». Dans le

discours politique, il est approprié et souhaitable d'encourager les femmes, les jeunes, et les minorités. Cependant, les actes ne sont pas au rendez-vous. Regardons près de nous et nous pouvons constater, à titre d'exemple, le manque de représentativité des jeunes dans les conseils municipaux au Québec. La région de Lanaudière possède 4,1% de jeunes de moins de 35 ans sur ce palier de gouvernement. À ce registre, la commission spéciale devra également adopter des mesures afin de promouvoir la place des jeunes dans la réforme de la loi électorale. Toutefois, les mesures proposées ont une teinte de diffamation à l'égard des autres individus. Les mesures ressemblent à des obligations et non pas à des mesures d'encouragements. Les plus grands gagnants de ces bonifications sont finalement les partis eux-mêmes. Ce sont des mesures humaines et financières qui doivent être proposé tels que des avantages aux élus [femmes] afin de les motiver à représenter leur communauté. Des avantages leur permettant de concilier la famille et le travail d'élu. Finalement des mesures qui pourront attirer autant les jeunes, les femmes et les minorités à se présenter lors des élections. Des mesures pour les individus et non pas pour les partis politiques.

Concernant le jour du scrutin, il est clair que celui-ci doit demeurer un jour de semaine afin d'éviter un absentéisme de l'électorat durant la période de fin de semaine. Si la démocratie ne vaut pas la peine d'arrêter certaines de nos activités telles que scolaire et sociale, les réformes sont inutiles.

Le vote électronique est probablement une voie vers l'avenir. Mais ce processus devra faire ses preuves. Pour l'instant, le vote régulier est la façon la plus appropriée jusqu'à ce que la technologie fasse ses preuves.

Les élections à date fixe sont probablement le dernier accroc à notre démocratie. En effet, il est anormal que le parti au pouvoir soit les seuls à décider du calendrier électoral. La démocratie et le processus électoral doivent être au dessus des agitations des partis politiques. Il est impératif que l'Assemblée nationale adopte une date fixe pour les élections.

La question que nous devrions, nous poser est celle-ci : Que devons-nous réformer afin que le Citoyen prenne position dans les débats de sociétés ? Que devons-nous changer dans la façon de faire la politique afin que les électeurs soient au centre des préoccupations ? Est-ce réellement la façon dont ceux-ci [député] sont élus ou bien dans la façon de ceux-ci de représenter leurs citoyens. Trop souvent, les élus se transforment en représentants de leur parti au sein des comtés. Pourtant, ils ont le devoir de représenter leur population.

Réformer afin de servir le citoyen est une noble cause. Réformer pour maintenir les partis en place est une cause perdue. Réformer en consultant la population est un pas vers un processus qui permettra au Québec de cheminer vers une démocratie saine et porteuse d'un message d'avenir.

David Morin

Lavaltrie